REGIME DE COTISATIONS 2010

(DECISION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 18 JUIN 2009)

1. MEMBRES ADHERENTS :

   - PARTIE FIXE : 690 €

   - PARTIE PROPORTIONNELLE :
     Basée sur le CA HT*, réalisé en 2008 sur le marché national uniquement, déduction faite d'une franchise de 100 000 € :

     - Pour les Fabricants 1 ‰) du CA
     - Pour les Applicateurs 0,33 ‰)

     Pour les sociétés ayant le double statut de Fabricant et d'Applicateur, la partie proportionnelle est calculée sur le CA respectif des deux activités avec les mêmes pourcentages indiqués ci-dessus, après déduction de la franchise de 100 000 € pour chacun.

   - COTISATION MAXIMUM : 1 940€
     (Cotisation fixe plus cotisation proportionnelle)

     Faute de déclaration du CA, la cotisation sera basée sur le calcul forfaitaire des cotisations proportionnelles sur la base du dernier chiffre d'affaires déclaré, augmenté d'une pénalité de 10% par année de non déclaration, majoré de l'indice des prix à la consommation : 1.5%

2. MEMBRES ASSOCIES :

   - FORFAIT : 690 €

3. NOUVEAUX ADHERENTS :

   - DROITS D'ENTREE : 155 €
     auxquels s'ajoute la partie fixe appelée au prorata de la date d'entrée à l'APSEL par trimestrialités successives.

   - CONTRIBUTION AU SITE INTERNET : 150 €
     Etablissement d'un lien de site à site

JUILLET 2009

6/14 rue La Pérouse – 75784 PARIS CEDEX 16 – Téléphone : 01.56.62.10.12 – Fax : 01.56.62.13.21
E-mail : contact@apsel.fr Site internet : www.apsel.fr